

RÈGLEMENT DU COMITE DE SELECTION PROJETS CHOREGRAPHIQUES 2020 DEMANDE D'AIDE A LA CREATION EMERGENTE (IV)

1. PRÉAMBULE

Le dispositif d'aide à la création chorégraphique est mis en place par le TROIS C-L en réponse à sa mission d'aide à la création chorégraphique nationale.

Il a pour objectif de soutenir la création chorégraphique indépendante constituant une plus-value pour le patrimoine culturel national. Il prévoit quatre types d'aide qui ont vocation à répondre d'une manière adaptée aux besoins d'artistes émergents aussi bien que d'équipes ayant atteint une maturité artistique. Les quatre aides sont : **aide à la création (I)**, **aide à la reprise de création (II)**, **aide à la recherche (III)**, **aide à la création émergente (IV)**.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES D'OCTROI DES AIDES

La procédure d'aide à la création chorégraphique s'adresse à des équipes artistiques installées sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et faisant preuve d'un engagement dans la scène artistique et culturelle nationale. Les équipes, ci-après dénommées « porteur de projet », sont :

- soit indépendantes ;
- soit constituées en association à but non commercial, et non conventionnées par le Ministère de la Culture ;

L'aide à la création émergente est une aide ponctuelle, attribuée pour un projet de création spécifique relevant du domaine du spectacle vivant, **et dont la présentation au public doit intervenir au plus tard avant la fin de l'année pour laquelle elle est attribuée.**

L'objectif de l'aide à la création émergente est de mettre en valeur les signatures chorégraphiques en devenir dans le paysage artistique au Luxembourg, tout en créant des ponts entre les jeunes créateurs et le grand public. Les aides à la création émergente sont ainsi destinées aux équipes qui, d'une part, désirent développer une démarche originale sur le plan de l'écriture chorégraphique et, d'autre part, sont susceptible d'atteindre une envergure nationale et internationale. Pour les équipes ayant déjà obtenu une aide à la création émergente, l'octroi d'une nouvelle aide doit prendre en compte l'évolution de l'écriture du chorégraphe concerné. D'une manière générale, c'est la qualité du propos artistique qui doit être prise en considération dans toute décision d'attribuer une aide à la création.

Les équipes qui sollicitent une aide doivent en outre fonctionner dans des conditions professionnelles. Elles sont tenues, en tant que producteur, au respect des obligations réglementaires comptables, fiscales et sociales.

3. CLAUSES SPÉCIFIQUES À UNE DEMANDE D'AIDE À LA CRÉATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LES EMERGENCES »

Pour être considéré comme émergent, le chorégraphe doit avoir moins de 5 créations chorégraphiques professionnelles à son actif.

Chaque candidat devra préparer une maquette de maximum 3 minutes du projet qu'il souhaite développer. Une vidéo de cette maquette devra être présentée au comité de sélection.

L'aide à la création émergente est conditionnée à la présence de l'artiste à 2 sessions d'information (gestion de projet et de budget) préalables au dépôt du présent dossier, qui auront lieu le 20 mars et le 2 avril 2019 à 14h à la Banannefabrik (12, rue du Puits, L-2355 Luxembourg).

Le programme « Les Emergences » englobe un encadrement professionnel dans les domaines artistique, technique, administratif et de communication pendant la phase de création ainsi qu'une série de représentations publiques **du jeudi 30 avril au dimanche 3 mai 2020 (inclus)** à la Banannefabrik pour lesquelles le candidat s'engage à être libre. Les candidats au programme « Les Emergences » sont également tenus de suivre l'intégralité de l'encadrement et des activités proposées dans le cadre de ce programme.

La durée maximale de la pièce est fixée à 20 minutes.

Le soutien financier pour une aide à la création émergente va de 4.000 € à 7.000 €. A cet apport financier s'ajoute, dans le cadre du programme « Les Emergences » un apport en industrie comprenant entre autres les éléments suivants :

- une captation vidéo de la création,
- une séance de photos professionnelle ;

Une aide externe, financière ou logistique n'est pas obligatoire.

L'aide à la mobilité du TROIS C-L ne pourra être accordée dans le cadre d'une aide à la création émergente.

4. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier de candidature d'une aide à la création émergente doit comprendre :

- Le présent règlement paraphé et signé ;
- Le formulaire de candidature, dûment complété et signé ;
- Le budget prévisionnel selon la grille budgétaire standardisée du TROIS C-L (Annexe 1) ;
- La liste des dépenses éligibles signée (Annexe 2) ;
- Un curriculum vitae résumé du chorégraphe (1 page A4 maximum) ;
- 3 extraits de presse au maximum ;
- Un descriptif plus complet du projet (maximum 4 pages, avec biographies et références) ;
- Un lien vidéo avec une maquette du projet à développer.

Le tout doit être compilé dans un format A4, numéroté, les annexes y compris, sans reliure aucune (ni trombones, agrafes, classeur ou autres) et être envoyé par voie électronique à b.baumgarten@danse.lu et par courrier à l'adresse suivante :

TROIS C-L - CENTRE DE CREATION CHOREGRAPHIQUE LUXEMBOURGEOIS

Monsieur Bernard BAUMGARTEN
12, rue du Puits | L-2355 Luxembourg

L'absence de fourniture des pièces justificatives demandées est considérée comme un motif de non recevabilité. Sur base des documents remis, il revient au TROIS C-L d'examiner la recevabilité administrative du dossier avant de le transmettre au Comité de Sélection.

La **date limite d'envoi des dossiers de candidatures** est fixée au **vendredi 12 avril 2019**. **Tout dossier parvenu après cette date ne pourra pas être accepté.**

La **présentation des projets devant le Comité de Sélection** des projets chorégraphiques du TROIS C-L aura lieu **les 24 et 25 avril 2019 au TROIS C-L**. La présence du chorégraphe impliqué dans le projet pour lequel une aide est sollicitée est requise. Aucune représentation par autrui n'est valable.

Pour chaque dossier examiné, le porteur de projet est invité à présenter une **maquette de maximum 3 minutes** du projet qu'il souhaite développer et le contenu de son dossier, ainsi qu'à répondre aux éventuelles questions du comité. L'entretien ne dépassera pas une durée moyenne de 20 minutes.

La décision du Comité de Sélection est définitive et sans recours.

5. COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité est composé du Président du Jury et d'un représentant du TROIS C-L. A ces membres seront associés des personnes expertes, issues des secteurs culturels du Luxembourg, de la Grande Région et de l'international, qui seront renouvelées par tiers tous les trois ans. Les membres du comité sont choisis en raison de leur expérience dans le domaine de la danse ou du lien étroit qu'ils entretiennent avec l'actualité chorégraphique. Peuvent notamment être sollicités chorégraphes, danseurs, analystes fonctionnels du corps dans le mouvement dansé, historiens de la danse, critiques de danse, directeurs ou responsables de la programmation d'établissements de diffusion, chargés de production, agents artistiques, spécialistes d'autres disciplines concourant à la création chorégraphique ou pouvant apporter sur celle-ci un éclairage utile.

Composition du comité de sélection des projets 2020 (sous réserve) :

Monsieur Raymond Weber, Président (LU) ; **Dr. Adriana Almeida Pees**, Head of the Dance Department and Curator Theater Freiburg (DE) ; **Madame Christiane Eiffes**, Vice-Présidente du TROIS C-L (LU) ; **Monsieur Pasquale Nocera**, chorégraphe et chargé de développement des missions du CCN, Ballet de l'Opéra national du Rhin (FR) ; **Monsieur Jérôme Konen**, Directeur du Kinneksbond Centre culturel Mamer (LU).

Lu et approuvé à _____, le _____

Signature

DEMANDE D'AIDE A LA CREATION EMERGENTE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

LE PORTEUR DE PROJET

Nom du porteur de projet : _____

Adresse :

Téléphone : _____

E-Mail : _____

Nom du chorégraphe impliqué dans le projet : _____
(si différent du porteur de projet)

LE PROJET ARTISTIQUE

Titre du projet : _____

Est-ce que votre projet est destiné à être produit sur scène ? Sinon, de quel autre type de production s'agit-il ?

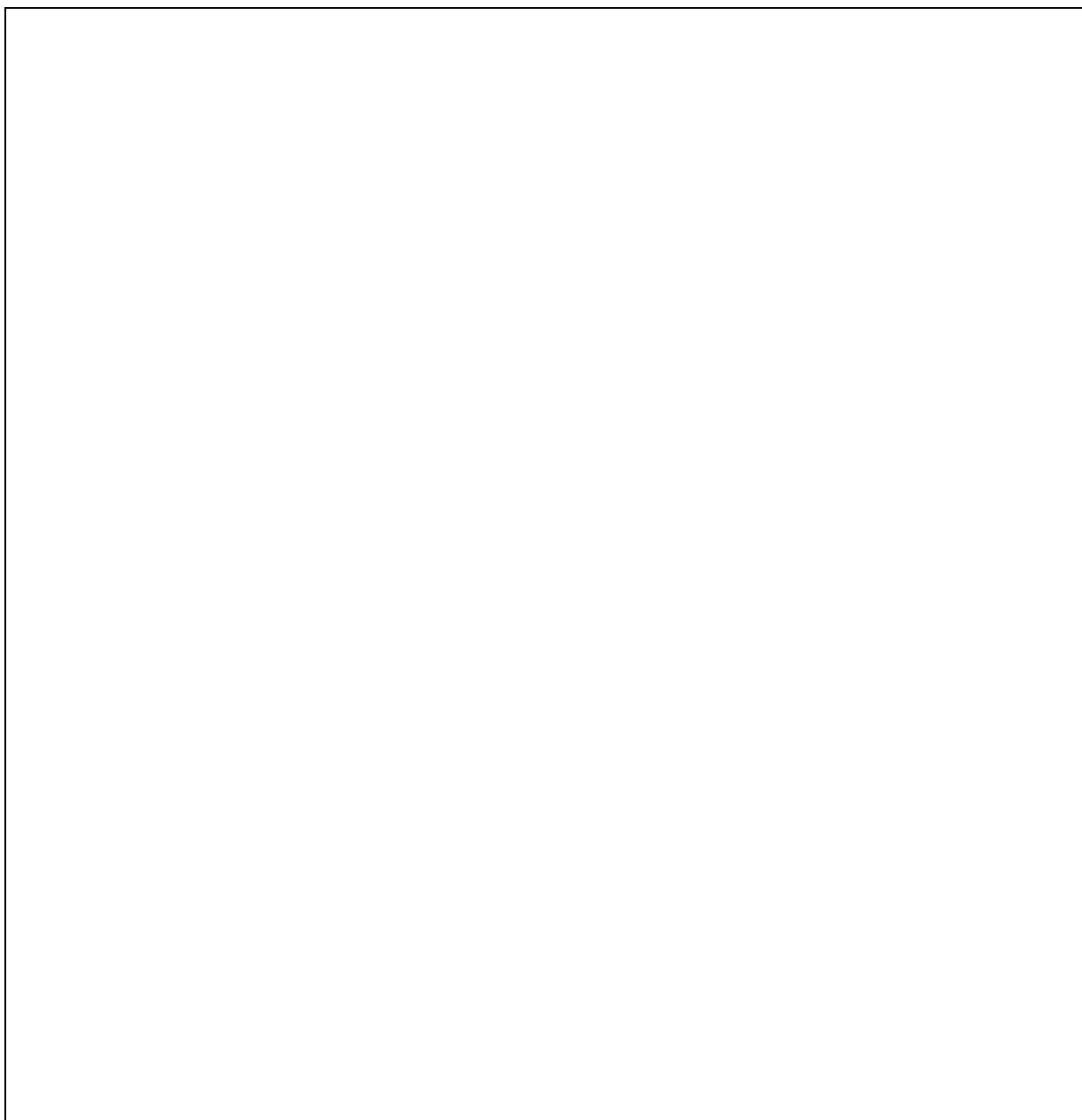
Durée envisagée de l'œuvre : _____

Périodes de travail prévues : _____

Quelle est votre motivation et quels sont vos objectifs liés à une participation au programme des « Emergences » ?

Descriptif court du projet (1000 signes) :

Descriptif long du projet (3000 signes) :



Informations au sujet des artistes participants :

Nom	Fonction	Pays de résidence

Le cas échéant, autres partenaires, sponsors :

Institut engagé	Type de partenariat	Statut d'engagement (confirmé/en attente)

Lu et approuvé à _____, le _____

Signature